

## Gestion et réduction des déchets

### 1. Contexte

L'augmentation exponentielle de la production et de la consommation de plastiques au cours des 50 dernières années a généré une pollution dramatique de l'environnement marin dans tous les océans. L'origine est relativement connue : on estime que plus de 80% de déchets plastiques en mer proviennent de déchets générés à terre. Aujourd'hui, 8 à 15 millions de tonnes de plastiques sont déversées chaque année dans les océans sans que les conséquences directes de cette pollution sur la biodiversité marine et la chaîne trophique ou indirectes sur la santé des animaux marins et des humains ne soient encore évaluées. **Quelque 140 000 tonnes de déchets plastiques sont produites annuellement dans les îles de la COI.** La corrélation des statistiques faites à partir des grands pays de la zone permet d'estimer qu'entre 12 et 18% des plastiques produits vont à la mer – soit 25 000 t au maximum.

Conscient de ce défi, la COI avec l'appui de l'AFD, a mené une étude diagnostic pour une gestion optimisée des déchets dans l'océan Indien en 2014. Les conclusions de cette étude ont donné l'orientation globale pour les actions de suivi. Le Secrétariat général bénéficie de l'intérêt renouvelé de l'AFD et du FFEM pour mettre en œuvre les décisions des 30<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> Conseil des ministres de la COI concernant la gestion et la valorisation des déchets dans les pays de la COI.

L'appui de l'AFD et du FFEM a permis au Secrétariat général de :

- a. Mettre en place le plan d'action régional de gestion et valorisation des déchets dans les pays de la Commission de l'océan Indien.
- b. Entreprendre l'étude de faisabilité et la préparation d'un projet régional sur la réduction de l'utilisation des plastiques par l'innovation, la recherche et l'éducation.

### 2. Plan d'action régional sur la gestion et la valorisation des déchets.

Pour rappel, ce plan comporte 3 axes : i) la création d'un observatoire régional de déchets ; ii) la mise à jour et l'amélioration des axes réglementaires et institutionnels dans les États membres de la COI afin de faciliter le traitement régional des déchets ; et iii) la création d'un environnement privilégié pour le développement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation. Le plan d'action sert actuellement de cadre de travail au Secrétariat général et de support à la mobilisation des fonds auprès de la communauté des bailleurs. A ce jour, trois projets sont identifiés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

- i. **Le projet ExPLOI**, prévu sous le financement de l'AFD et du FFEM, est estimé à 6,7M EUR en subvention. La COI a finalisé l'étude de faisabilité du projet et le projet a été présenté lors d'un atelier de validation en décembre 2020. Le document du projet a été présenté et approuvé par le Comité d'administration de l'AFD le 16 décembre 2020 pour un engagement financier de 5 millions d'euros. La contribution du FFEM à hauteur de 1,7 million reste à valider par ses instances dont le COPIL est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2021.
- ii. **Le projet SWIOFISH II**, Composante AIODIS. Les retombées des études menées seront utilisées pour le projet ExPLOI. (Lien à faire avec le DI2).
- iii. **le projet sur les Déchets toxiques et dangereux** en partenariat avec le PNUD sous le financement de « GEF » est en cours d'instruction par le PNUD. Un partenariat avec le projet ExPLOI est envisagé.

### 3. Projet Expédition Plastique océan Indien (ExPLOI)

Le projet « ExPLOI » vise à lutter contre la pollution plastique en soutenant au niveau régional l'évolution des comportements et l'engagement des parties prenantes, particulièrement les entreprises, dans une dynamique d'économie circulaire grâce à la production de connaissances scientifiques partagées, au déploiement d'action de

conscientisation et par le soutien au développement de pratiques et innovations vertueuses en matière de réduction de l'utilisation des plastiques, de l'utilisation de produits alternatifs aux plastiques ou d'un changement de modèle économique autour du plastique.

À cet effet, le programme ExPLOI vise à :

1. Créer les conditions de l'évolution des comportements et des pratiques autour de l'utilisation du plastique ; et
2. Accompagner l'émergence de dynamiques d'économie circulaire en encourageant les acteurs économiques à engager une démarche d'économie circulaire.

À l'issue du programme, les résultats globaux suivants seront atteints :

- Les connaissances scientifiques et socio-économiques en matière de pollution plastique dans l'océan Indien seront renforcées, maîtrisées et partagées ;
- Les différents publics cibles, en particulier les jeunes et les entreprises, auront été sensibilisés et impliqués de telle manière qu'ils pourront faire évoluer durablement leurs comportements et pratiques ;
- Une dynamique entrepreneuriale et d'innovation sera lancée, aussi bien au niveau des industriels fortement consommateurs de plastiques et qui auront réduit leur consommation par de nouveaux process et procédés ou par le recours à des intrants alternatifs, qu'au niveau des acteurs du recyclage des plastiques.

Les composantes et les grandes lignes des activités du projet sont proposées comme suite :

**Composante 1 (volet scientifique) : Développer une base de connaissance partagée sur l'état des pollutions marines et les spécificités du Sud-Ouest de l'océan Indien en matière de déchets plastiques**

- 1.1 Campagnes océanographiques
- 1.2 Observatoire des déchets plastiques
- 1.3 Etude de la biodégradabilité des plastiques en milieu marin
- 1.4 Etude d'impact sanitaire sur l'écosystème
- 1.5 Impact du plastique sur les usages aquacoles côtiers

**Composante 2 (volet éducation et sensibilisation) : Impliquer et responsabiliser les publics cibles**

- 2.1 Etude de la perception du plastique marin et notion de risque auprès des populations côtières
- 2.2 Programme de sensibilisation et formation des médias
- 2.3 Expositions itinérantes et événements culturels de sensibilisation
- 2.4 Programme du réseau éco-écoles OI

**Composante 3 (Volet technologie et innovation) : Accompagner et stimuler les initiatives et les projets**

- 3.1 Création de connaissances technico-économiques ciblées sur le plastique dans un contexte insulaire
- 3.2 Diffuser des modules de formation en ligne adaptés aux besoins et potentiels régionaux
- 3.3 Diffusion d'un manuel de bonnes pratiques en matière de contrôle des activités de traitement des déchets plastiques

**Composante 4 : Identifier et accompagner les projets de substitution ou de recyclage du plastique**

- 4.1 Pôle de compétitivité Economie Circulaire
- 4.2 Incubation des projets pilotes
- 4.3 Permettre un accompagnement collaboratif des projets dans les phases test/prototypage

**Composante 5 : Administration et Gestion du projet**

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Commission de l'océan Indien. La COI sera appuyée par un coordinateur de projet et un responsable administratif et financier, et s'appuiera également sur le savoir et les compétences de quelques acteurs clés tels que :

- **Le CNRS et les différents instituts de recherche de la région** pour les aspects scientifiques de la composante 1 du projet. Un comité de suivi scientifique des activités de recherche sera créé ; ce dernier travaillera avec l'ensemble des acteurs nécessaires à la réalisation des études ciblées ;
- **Le réseau des éco-écoles de l'océan Indien** (le réseau ayant été déployé dans la région par un ancien projet de la COI – projet ISLANDS-COI) et géré par différentes ONG nationales et les différents ministères de l'Éducation pour la composante 2 du projet, ainsi que les différents organismes de communication et de sensibilisation ;
- **AMValor** pour l'expertise technique, la formation et l'accompagnement à la mise en place de projets pilotes assurant la concrétisation des composantes 3 et 4 du projet. Ces deux composantes réuniront les domaines scientifiques et techniques, les apprentis et les experts, les associations et les entreprises pour que tous puissent mettre en commun leur synergie à la réalisation de projets concrets et opérationnels.

Un comité de Pilotage régional sous la présidence de la COI sera mis en place pour faire le suivi de la mise en œuvre du programme. Il sera composé d'un représentant de chaque Etat membre, des représentants de l'unité de gestion du projet et des partenaires financiers.

A la suite de l'atelier de restitution et du Comité des OPLs de décembre 2020, le Secrétariat général a transmis le document de présentation du projet à l'appréciation des Etats membres. La signature de la Convention de Financement avec l'AFD est prévue au cours du premier semestre 2021 et, en attendant, le Secrétariat général de la COI a entamé la préparation de la phase de démarrage. Les termes de référence pour le recrutement de l'assistance technique en appui à la mise en œuvre du projet sont en cours de rédaction ainsi que d'autres dispositifs administratifs.

Un certain nombre de partenariats avec les institutions de recherche des Etats membres sont prévus. Deux types de partenariat sont prévus comme suit :

- a) partenariat technique pour la mise à disposition des experts thématique (salaire payé par leurs institutions d'origine), tels que l'IFREMER le CNRS et partiellement AMVALOR ; et,
- b) partenariat administratif pour accueillir les chercheurs et des événements de visibilité dans les institutions respectives telle que l'IH.SM ou encore l'Océanarium de Maurice entre autres. Ces partenariats n'auront pas d'implications financières directes pour la COI autre que le financement des activités prévues par le projet.

### **Proposition de décision**

#### **Le Comité des OPL propose au Conseil de :**

- a) Remercier les partenaires qui ont appuyé la mise en œuvre du plan d'action régional sur la gestion et réduction des déchets dans les pays membres de la COI, notamment l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour leur accompagnement sur la problématique des déchets plastiques dans le cadre du projet ExpLOI ;
- b) Renouveler son encouragement au Secrétariat général pour mettre en œuvre les axes stratégiques du plan d'action régional pour la gestion et la valorisation des déchets ;
- c) Donner son accord au Secrétariat général pour la signature de la Convention de financement du projet ExpLOI avec l'AFD afin de mettre en œuvre le projet « ExpLOI » dans les meilleurs délais ;
- d) Approuver la démarche du Secrétariat général de collaboration régionale avec les partenaires identifiés souhaitant contribuer aux objectifs du projet ExpLOI.